



ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 13/01/2026 Date de révision: 13/10/2023 Remplace la version de: 22/12/2022
Version: 01.9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER
REACH numéro	: tous les ingrédients de ce produit, sauf si exemptés, ont été enregistrés conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH).
N° de référence notification C&L	: all the ingredients of this product in the scope of Regulation 1272/2008/EC (CLP), if not exempted, have been notified to the C&L Inventory.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation à grande dispersion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Asbestshop bv
Beneluxstraat 2A
6014 CC Ittervoort
Nederland
T +31 0(475)231466
info@asbestshop.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : T: +31 0(475)231466

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Dimethyl sulfoxide (67-68-5)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Dimethyl sulfoxide (67-68-5)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Esters d'acides gras

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dimethyl sulfoxide	n° CAS: 67-68-5 Numéro CE: 200-664-3 N° REACH: 01-2119431362-50	< 50	Non classé
Esters d'acides gras	-	> 50	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Appeler un centre antipoison (www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
------------------	---

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse AFFF, de la poudre BC, Dioxyde de carbone, Sable sec, Poudre chimique sèche. Utilisez les moyens d'extinction recommandés selon les matériaux en combustion et l'incendie.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone/dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Délimiter la zone de danger. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir « Manipulation des matières » pour sélectionner des vêtements de protection.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Rincer/diluer à l'eau. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Température de manipulation : $\geq 10^{\circ}\text{C}$ au dessus du point de fusion

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Informations sur le stockage en commun : CONSERVER À L'ÉCART DE: Acides. acides forts. bases. bases fortes.
Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante.
Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Convenablement étiqueté. Conforme à la réglementation.
Matériaux d'emballage : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK-TMW dermique	50 ppm 8 heures; MAK-TMW : 160 mg/m ³ 8 heures.
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TWA	50 ppm 8 heures. TWA : 160 mg/m ³ 8 heures.
Estonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	150 mg/m ³ (8 tundides)
	50 ppm (8 tundides)
OEL STEL	500 mg/m ³ (15 minutites)
	150 ppm (15 minutites)
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TWA dermique	50 ppm pendant 8 heures.
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (Données de VLEP génériques)	
TWA	50 ppm (8 heures). MAK TWA : 160 mg/m ³ (8 heures). MAK pic : 100 ppm Pic : 320 mg/m ³ Peau.
Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IPRV (OEL TWA)	150 mg/m ³ (oda)
	50 ppm (oda)
Slovénie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	160 mg/m ³ (8 urah Koža)

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)	
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
STLV indicatif	150ppm 15 minutes; STLV indicatif : 500mg/m ³ 15 minutes. LLV : 50 ppm 8 heures. LLV : 150 mg/m ³ 8 heures. Peau.
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Peau STEL	100 ppm 15 minutes. STEL : 320 mg/m ³ 15 minutes. TWA : 50 ppm 8 heures TWA : 160 mg/m ³ 8 heures.

DNEL et PNEC

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	56 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	75 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	17.67 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	1.67 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	56 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	178 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	3.13 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	17 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1.7 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	61.4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	6.14 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2.32 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0.7
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	11 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection de la peau

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Bonne resistance: Caoutchouc nitrile

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation (20°C)	: Liquide
Couleur	: Incolore à jaune.
Apparence (température ambiante)	: Liquide.
Odeur	: Caractéristique. Odeur douce.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: < 10 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 150 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: ≈ 85 °C
Température d'auto-inflammation	: > 250 °C
Température de décomposition	: Point d'éclair
pH	: ca. 6.5 (5 – 8) (20°C)
Viscosité, cinématique	: 2.784 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: ca. 2.7 mPa·s (20°C)
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de la vapeur	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: ca. 0.97 g/cm ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

Dimethyl sulfoxide

Température d'auto-inflammation	Pas d'informations supplémentaires disponibles
Pression de la vapeur	Pas d'informations supplémentaires disponibles

Esters d'acides gras

Pression de la vapeur	Pas d'informations supplémentaires disponibles
-----------------------	--

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : non déterminé (1999/13/CE; 2004/42/CE)
Autres propriétés : Insoluble dans l'eau, Soluble dans les huiles/grasses, Soluble dans la plupart des solvants organiques

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone/dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Pas nocif
Esters d'acides gras	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Pas nocif
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: ca. 6.5 (5 – 8) (20°C)
Dimethyl sulfoxide (67-68-5)	
pH	No data available in the literature
Esters d'acides gras	
pH	5 – 8

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: ca. 6.5 (5 – 8) (20°C)

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)

pH No data available in the literature

Esters d'acides gras

pH 5 – 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Viscosité, cinématique 2.8 mm²/s

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)

Viscosité, cinématique 2 mm²/s (20 °C, Calculated)

Esters d'acides gras

Viscosité, cinématique ca. 1.5 mm²/s (40°C)

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.
Ecologie - air : Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Ecologie - eau : Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Persistance et dégradabilité Rapidement dégradable

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)

Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Esters d'acides gras

Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Esters d'acides gras

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 3
--	-----

12.4. Mobilité dans le sol

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Ecologie - sol	Biodégradabilité dans le sol: aucun renseignement disponible.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Dimethyl sulfoxide (67-68-5)
---	------------------------------

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Dimethyl sulfoxide (67-68-5)
--	------------------------------

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--

Dimethyl sulfoxide (67-68-5)

Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--

Esters d'acides gras

Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation	: Empêcher la dispersion en recouvrant avec absorbant sec, mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme, Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme, Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse, Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail
Réglementation régionale sur les déchets	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Informations sur les déchets écologiques	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer en centre de traitement agréé.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

ASNESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : non déterminé (1999/13/CE; 2004/42/CE)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

- Inventaires de produits chimiques : Conforme à ECST, EU REACH, IECSC, Japan ENCS, Japan ISHL, KECL, NCI, NDSL, PICCS, TCSI, TR EAEU, TSCA
- Numéro KKDIK (Turquie) : les ingrédients de ce produit n'ont pas tous été (pré-)enregistrés dans le cadre de KKDIK.
- K-REACH (Corée) : les ingrédients de ce produit n'ont pas tous été (pré-)enregistrés dans le cadre de K-REACH.
- UK-REACH (Grande-Bretagne) : certains ingrédients de ce produit dans le champ d'application de UK-REACH n'ont pas été notifiés.

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

- Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non soumis à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).
- Teneur en COV : non déterminé (1999/13/CE; 2004/42/CE)

Pays-Bas

- Catégorie ABM : A(4) - faible risque pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique

ASBESTSHOP SHIELD GLUE REMOVER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Acides gras, C8-10, méthyl esters est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Acides gras, C8-10, méthyl esters est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification	: Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes ou allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit. Si une employée est enceinte ou allaite et qu'elle utilise ou est exposée à ce produit au travail, l'employeur doit toujours procéder à une évaluation des risques liés au travail. L'évaluation doit porter à la fois sur la dangerosité de l'impact, son intensité et sa durée. La décision de l'employeur d'autoriser une femme enceinte ou allaitante à effectuer une tâche spécifique doit donc être prise en tenant compte de ses conditions de travail particulières. Voir également la directive WEA A.1.8-7 sur l'environnement de travail des travailleuses enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Esters d'acides gras

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Légende des inventaires chimiques	: ECST = Existing Chemical Substances Inventory of Taiwan EU REACH = European Union REACH Regulation 1907/2006 IECSC = Inventory of Existing Chemicals Substances in China Japan ENCS = Japanese Existing Chemical Substances (ISHL) Japan ISHL = Japanese Existing and New Chemical Substances (CSCL) KECL = Korean Existing Chemical List NCI = Vietnam National Chemical Inventory NDSL = Canadian Non Domestic Substances List PICCS = Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances TCSI = Taiwan Chemical Substance Inventory TR EAEU = Eurasian Economic Union Unified list of chemicals TSCA = USA Toxic Substances Control Act
Rubriques modifiées de la FDS	: 15 - Informations relatives à la réglementation
Cause de la révision FDS	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
La classification respecte	: ATP 8

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.